

Tous les membres du comité trouvaient ridicule qu'un camionneur soit tenu d'obtenir des licences et des autorisations d'exploitation de dix provinces et de deux territoires ainsi que du gouvernement fédéral s'il devait traverser le Canada. Je crois que le gouvernement fédéral a renoncé à cette exigence et l'a laissée aux provinces. Théoriquement, c'est ce qui se produira avec le projet de loi C-19.

L'Association canadienne du camionnage avait demandé à ce que, tout d'abord, on se mette d'accord sur des normes et des dispositions nationales en ce qui concerne la sécurité et qu'elles soient mises en pratique par les provinces, les territoires et le fédéral. Ensuite, le gouvernement pourrait déréglementer s'il le désire.

De plus, l'industrie du camionnage, qui comprend des transporteurs responsables, établis de longue date, s'est plaint de différentes choses au comité, à divers endroits du Canada.

Je n'oublierai jamais ce dirigeant d'une grande compagnie nationale de camionnage qui m'a dit, à Vancouver, qu'il attendait toujours qu'un inspecteur provincial ou fédéral vienne contrôler ses mécaniciens, ses garages, sa comptabilité, les heures de travail de ses chauffeurs ou autre chose.

Il voulait être sûr qu'ils travaillaient convenablement. Sur-tout, il voulait des inspections des exploitants à la petite semaine qui, après la déréglementation, pourront lancer une entreprise en réussissant à convaincre un banquier de leur prêter de l'argent, en louant quelques tracteurs, en souscrivant une assurance et en embauchant des chauffeurs au chômage à un tiers de leur précédent salaire. Ils seront alors en affaires, sans mécaniciens ni garages. Voilà ce que le gouvernement appelle être «prêt, apte et disposé». Mais, madame la Présidente, ils ne sont pas prêts. Ils ne sont pas prêts, et le fait qu'ils soient aptes ou non n'y change rien. N'étant pas prêts, ils ne sont pas aptes à circuler sur les grandes routes du pays. Prenons le cas de la Colombie-Britannique. L'automne dernier, la GRC et le ministère des Transports de cette province, de même que son office du transport routier, ont fermé l'auto-route n° 1, la transcanadienne, près de Golden, en Colombie-Britannique et ils ont vérifié tous les camions. Or, on a dû interdire de circuler au tiers des camionneurs interceptés.

● (2030)

Le gouvernement n'a aucune raison d'aller de l'avant avec ce projet de loi, tant que toutes ces autres questions n'auront pas été réglées. Rien ne le justifie. Les amendements de mon collègue, le député de Papineau (M. Ouellet) et de votre serviteur ne visent qu'à tenter de maintenir ce genre de garanties dans le domaine du transport routier. Ce n'est certes pas trop demander. Soit dit en passant, l'Association canadienne du camionnage n'est pas la seule à réclamer cela. Bien d'autres intéressés ont invité le gouvernement à ne pas prendre cette mesure. Le dernier dirigeant de la *Interstate Commerce Commission*, aux États-Unis, a comparu devant notre comité et il nous a alors invités à ne pas répéter les erreurs qu'eux-mêmes avait commises. Il nous a recommandé de mettre en oeuvre toutes ces autres choses avant de déréglementer. La différence entre le Canada et les États-Unis, c'est que chez nos voisins du Sud,

chaque État peut réglementer comme bon lui semble toutes les sociétés de camionnage.

A cause de la mesure à l'étude, ajoutée au projet de loi C-18 qui l'a précédée, ce qu'un camionneur américain peut faire au Canada, un camionneur canadien ne peut le faire aux États-Unis. Nous n'avons qu'à aller dans l'État de New York et à Washington, D.C., parler avec les camionneurs canadiens; ils nous diront ce qui leur arrive quand ils entrent dans ces États. Cela n'a rien à voir avec le gouvernement américain, ni avec le Congrès, le Sénat ou la Chambre des représentants. L'État de New York impose au camionneur canadien des restrictions que le gouvernement du Canada ne peut imposer au camionneur américain. Voilà la situation. Pourquoi le gouvernement aurait-il la stupidité de faire adopter dès maintenant ce genre de mesure?

Les uns après les autres, les témoins qui ont comparu devant le comité, aussi bien que les partis d'opposition et certains grands amis du parti conservateur, ont dit de ne pas le faire tout de suite. Ils ont dit de mettre toutes les autres choses en place, de rédiger tous les règlements, ceux des dix provinces, des deux territoires et du gouvernement fédéral, et de ne pas proposer le projet de loi C-19 avant que ces autres choses ne soient établies. Le croiriez-vous, madame la Présidente, il leur faudra 200 ou 300 inspecteurs de plus. Le gouvernement fédéral a accepté de dépenser beaucoup d'argent, mais rien de cela n'est en place. Il n'y a pas d'inspecteurs. A propos, on ne les trouve pas au premier centre d'emploi du Canada et ils ne courent pas les rues. Il faut quelqu'un qui connaît la différence entre un essieu, un différentiel et un moteur diesel. On ne peut pas les mettre en place en un jour. Cela ne pourrait même pas se faire en moins de six mois avec de la chance.

Il n'y a pas de raison d'appeler ce projet de loi maintenant. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement a gardé un projet de loi au *Feuilleton* pendant un an, l'a laissé expirer et l'a inscrit de nouveau l'année suivante et ne s'en est pas occupé avant la fin de la seconde année.

C'est un cas où je serais d'accord avec le gouvernement. S'il retire ce projet de loi du *Feuilleton*, nous attendrons une autre année. C'est ce qu'a demandé l'Association canadienne du camionnage. C'est ce que de nombreux témoins ont demandé en comité. Ce n'est pas le moment.

Si le gouvernement ne nous dit pas qu'il ne proclamera pas ce projet de loi avant que toutes ces autres choses que j'ai mentionnées soient en place, nous n'avons pas d'autre choix que de nous opposer au projet de loi. S'il retarde la proclamation jusqu'à ce que toutes ces autres choses soient en place, le gouvernement aura moins d'ennuis ce soir et demain.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, les partis ont eu d'autres consultations et la proposition suivante devrait recevoir l'approbation de la Chambre. Je commence par le commencement, si vous le permettez. Je propose: